



AUTORITÉ FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Bureau 202, 3500, rue Carrington, Westbank (Colombie-Britannique) Canada V4T 3C1

N° de téléphone : 250-768-5253

N° de télécopieur : 250-768-5258

Adresse électronique : mail@fnfa.ca

Site Web : www.fnfa.ca

AVIS AUX MÉDIAS | POUR PUBLICATION IMMÉDIATE L'Autorité financière des Premières nations annonce son prêt inaugural officiel

LE 11 JUILLET 2012 – WESTBANK, COLOMBIE-BRITANNIQUE L'Autorité financière des Premières nations (AFPN), qui offre des services à l'échelle du Canada, a annoncé aujourd'hui qu'elle avait accordé son prêt inaugural à la collectivité de Membertou, en Nouvelle-Écosse. Créée en vertu de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* du Canada, l'AFPN fournit aux Premières nations des fonds de développement communautaire dont elles ont grand besoin, à des taux d'intérêt comparables à ceux dont bénéficient les gouvernements locaux.

Sous le solide leadership de l'honorable John Duncan, ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien, un règlement a été élaboré en 2011 dans le but de permettre aux Premières nations, comme celle de Membertou, d'engranger des recettes fiscales non foncières afin de garantir les demandes d'emprunt auprès de l'AFPN.

Le ministre Duncan espère que cela permettra aux Premières nations du Canada « de promouvoir le développement économique au sein de leurs collectivités et de participer pleinement à l'économie canadienne ».

Le prêt consenti par l'AFPN à la collectivité de Membertou porte un taux d'intérêt de 2,50 %. Au Canada, le taux préférentiel est actuellement de 3,00 %. Le président-directeur général de l'AFPN, M. Ernie Daniels, estime que « la collectivité de Membertou dégagera du prêt accordé par l'AFPN des bénéfices avoisinant les 140 300 \$ en économies de trésorerie mensuelles, une somme qui peut être bien investie dans le développement d'une collectivité plus forte ».

L'AFPN est une institution financière sans but lucratif dirigée par des Autochtones. Elle a été créée dans le but de fournir aux Premières nations de partout au Canada, quel que soit leur taille ou leur emplacement, les instruments financiers qu'utilisent tous les ordres de gouvernement du Canada. Grâce aux services de l'AFPN, les Premières nations peuvent accéder aux capitaux abordables dont elles ont besoin pour bâtir des collectivités sécuritaires, saines et prospères. L'AFPN offre des périodes de remboursement des prêts pouvant aller jusqu'à trente (30) ans ainsi que des possibilités de prêt à taux fixe afin d'aider les budgets des collectivités à demeurer prospères et bien garnis.

- 30 -

Demandes de renseignements des médias

Veillez communiquer avec Ernie Daniels, premier dirigeant et président-directeur général, ou avec Steve Berna, directeur de l'exploitation.

N° de téléphone : 250-768-5253, Autorité financière des Premières nations, site Web :

www.fnfa.ca